Nations Unies S/2004/183



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mars 2004

Original: français

Lettre datée du 10 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité vous remercient de votre lettre datée du 26 février 2004 (S/2004/182), dans laquelle vous appelez leur attention sur les difficultés auxquelles se heurte le budget de la troisième année du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Ils ont aussi pris note de votre proposition tendant à ce que le Conseil vous invite à porter la question à l'attention de l'Assemblée générale en vue de demander que des crédits soient ouverts pour le Tribunal, tout en préservant le caractère indépendant du Tribunal.

Après avoir consulté les membres du Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que votre proposition visant à compléter les contributions volontaires annoncées et non versées, de même que celles qui ont été reçues, ne soulève pas d'objections de leur part.

Les membres du Conseil comptent, bien entendu, que les mesures que vous pourriez prendre avec l'Assemblée générale sur cette question ne compromettront en rien l'indépendance et la structure du Tribunal spécial pour la Sierra Leone tel qu'il a été créé par l'Accord signé le 16 janvier 2002 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jean-Marc **de la Sablière**

04-26584 (F) 100304 100304

